

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE

-----0-----

SEANCE ORDINAIRE DU 29 septembre 2011

-----0-----

L'an deux mille onze, le 29 septembre à 19 heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 60 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Fourcès, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEYRECAVE, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ETAIENT PRESENTS: Bernard GALLARDO, Christian TOUHE-RUMEAU, Maurice BOISON, Claude CLAVERIE, Xavier FERNANDEZ, Guy SAINT-MEZARD, Michel LABATUT, Jean-Yves GEISSER, Serge MARITAN, Raymonde BARTHE, Martine LABORDE, Patrick BATMALE, Daniel BELLOT, Patricia ESPERON, Carole BALAGUER remplacée par son suppléant Jean CAUBOUÉ, François BAQUE, Philippe BOYER, Roland CLAVERIE, Hervé COLLIN, Hélène DELPECH, Edouard DONA, Joël DUBOUCH, Philippe DUFOUR, Pierre ESQUERRE, Michel LAFFARGUE, Dominique LAFONT, Wilfried LUSSAGNET, Michel MAZZONETTO, Pierre MOREL, Jacques MORLAN, Bernard PIS, Robert POURROUQUET, Jacqueline ROBUTTI, Pierrette SEGAT,

ABSENTS EXCUSES : Francis DUPOUY, Mario SPAGNOLI, Bernard ROZES, Etienne BARRERE, Bernard BOURROUSSE, Patrick DUBOS, Jean-François SOPENA, Pierre DULONG, Bernard LEBE, Nicolas MELIET, Christian DUFFAU, Maurice ADON, Huguette CARLES, Jean-Louis DUBUC, Marie-José GOZE, Fabrice LACOMBE,

ABSENTS : Guy AUBERT, Bernard BORDIGNON, Carine CHAVALLE, Thierry COLAS, Denis DECLOCHEZ, Jean-Marie GILLOT, Henry LUCHET, Bernard MARSELLAN, Jean-François ROUSSE,

INVITE EXCUSEE :

ONT DONNE PROCURATION :

SECRETAIRE : Wilfried LUSSAGNET.

OBJET : BAIL DE DROIT COMMUN ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET MONSIEUR ET MADAME ROSELLO

Monsieur le Président expose qu'il a signé le 29 avril 2011 un bail de droit commun avec les époux ROSELLO, pour la location d'un local commercial comprenant une pièce principale d'environ 70 m² donnant sur la place Saint-Pierre, avec vitrine en façade, arrière boutique, sanitaire, ainsi qu'un garage situé à l'arrière rue de la monnaie, cadastré section AO N°341 et 340.

Ces locaux ont été loués pour relocaliser l'Office de Tourisme au centre historique de la Commune de Condom, du 15 mai 2011 au 15 octobre 2011, pour un montant de 1200 € par mois.

Monsieur le Président expose qu'il convient de maintenir l'Office de Tourisme en centre ville, jusqu'à la nouvelle relocalisation de ce dernier.

Ainsi, il propose qu'un nouveau bail soit signé avec les époux ROSELLO, comprenant la même désignation, ainsi que le premier étage des bâtiments de la parcelle cadastrée section AO N°341, qui permettrait ainsi de rassembler les services administratifs de l'Office de Tourisme dans les mêmes locaux.

Monsieur le Président expose, qu'après discussion avec les époux ROSELLO, la durée de ce nouveau bail serait de 23 mois à compter du 15 octobre 2011 et d'un montant de 1 800 €.

Il expose également qu'un avis aux services France Domaine portant le numéro N°2011 – 107L0317 a été rendu le 16 septembre 2011.

Je vous prie de bien vouloir :

Prendre acte de la signature du bail de droit commun, le 29 avril 2011, entre la Communauté de Communes de la Ténarèze, et les époux ROSELLO, pour une durée de 5 mois (du 15 mai 2011 au 15 octobre 2011),

Prendre acte de l'avis de domaines N° 2011 – 107L0317,

Décider de la prise au bail des locaux sus-visés, pour une durée de 23 mois à compter du 15 octobre 2011, et selon de loyer mensuel de 1 800 €,

Autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Le Conseil Communautaire,

OUI l'exposé de Monsieur le Président de séance et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Prend acte** de la signature du bail de droit commun, le 29 avril 2011, entre la Communauté de Communes de la Ténarèze, et les époux ROSELLO, pour une durée de 5 mois (du 15 mai 2011 au 15 octobre 2011),

- **Prend acte** de l'avis de domaines N° 2011 – 107L0317,

- **Décide** de la prise au bail des locaux sus-visés, pour une durée de 23 mois à compter du 15 octobre 2011, et selon de loyer mensuel de 1 800 €,

- **Autorise** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Pour extrait conforme le 30 septembre 2011.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Conseiller Régional,
Maire de Blaziert,

Jean-Claude PEYRECAVE